

Communauté Française

Ministère de l'Éducation, de la  
Recherche et de la Formation.

---

Direction Générale de la Formation,  
de la Promotion Sociale, de  
l'Enseignement à Distance et des  
Allocations et Prêts d'Études.

---

Service de l'Enseignement  
de Promotion Sociale.

---

1040 Bruxelles, le 12 Sep 86  
Rue de la Science, 43  
02 - 238.86.11

1

Monsieur A. Belleflamme  
Directeur  
Service Enseignement Promotion Sociale  
Secret. Général Enseignement Catholique  
Rue Guinard, 1  
1040 Bruxelles

Ref.: JF / Dossier pédagogique 1701

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
----- Unité de Formation : SENSIBILISATION SOCIALE  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 950000U11S1

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.



E. Schmit

---

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française                      ● (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal                       (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) A. BELLEFLAMME

Date et signature : (2) 28/06/96



**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

**SENSIBILISATION SOCIALE**

|          |                 |
|----------|-----------------|
| CODE (3) | 9500 00 U M S 1 |
|----------|-----------------|

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :                      ● (1) transition                                       (1) qualification
- du degré :                      ● (1) inférieur                                       (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court                       (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur |                       |                                     |                       |
|--|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Proposition de classement (1)  |                       | Classement du Conseil supérieur (1) |                       |
| Technique  | <input type="radio"/> | Technique                           | <input type="radio"/> |
| Economique   | <input type="radio"/> | Economique                          | <input type="radio"/> |
| Paramédical  | <input type="radio"/> | Paramédical                         | <input type="radio"/> |
| Social   | <input type="radio"/> | Social                              | <input type="radio"/> |
| Pédagogique  | <input type="radio"/> | Pédagogique                         | <input type="radio"/> |
| Agricole   | <input type="radio"/> | Agricole                            | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui    ● (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de .. 1.... page(s) (2)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ...1... .page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ...1.... page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1.... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration



## **Finalités de l'unité de formation**

### *1. Finalités générales de l'unité de formation.*

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### *2. Finalités particulières de l'unité de formation.*

Cette unité de formation vise à permettre à des personnes en rupture sociale et connaissant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle:

- de vivre une expérience collective;
- de porter un regard critique sur le projet de vie, le projet d'avenir (devenir);
- d'acquérir un "savoir-être" révélant une sensibilisation sociale préalable à l'insertion socioprofessionnelle.

## Capacités préalables requises

### 1. Capacités :

L'étudiant doit être capable de:

- répondre, par écrit ou oralement, à des questions simples relatives à des situations de la vie quotidienne, telles que:
  - s'identifier et donner ses coordonnées;
  - évoquer des problèmes sociaux rencontrés, par exemple:
    - sur le plan du marché de travail;
    - sur le plan familial;
    - sur le plan financier.
  
  - donner des ébauches de solution qu'il a mis ou pourrait mettre en place.
  
- exprimer, dans un langage compréhensible, sa manière de percevoir (ou de ressentir) les problèmes sociaux comme:
  - le chômage des jeunes;
  - le coût de la vie;
  - la sécurité dans les villes.

### 2. Titre pouvant en tenir lieu :

Certificat d'études de base (CEB)

**Constitution des groupes ou regroupement.**

Il est recommandé que chaque groupe soit constitué de 10 étudiants au maximum.

## Programme des cours

L'étudiant(e) sera capable:

- de s'intégrer à un groupe notamment en adhérant aux finalités particulières de l'unité de formation;
- d'évoluer au sein d'un groupe:
  - se respecter;
  - respecter les autres;
  - écouter;
  - communiquer;
- afin de mieux gérer son quotidien:
  - de réfléchir sur les notions et les difficultés rencontrées au quotidien;
  - de rechercher des informations;
  - de découvrir le réseau social;
  - d'établir des liens avec le réseau social;
- de découvrir et expérimenter les différentes phases de la mise en place d'un projet:
  - cerner un projet individuel ou collectif de formation;
  - repérer les obstacles et rechercher un moyen de les dépasser;
  - réaliser un projet simple
  - évaluer l'impact du projet sur le mode de vie des personnes concernées.

### Quelques éléments de sensibilisation sociale susceptibles d'être abordés.

- adhésion au groupe;
- organisation du quotidien;
- règles de base de la communication et de l'écoute;
- découverte du réseau social;
- le projet:
  - contraction structurée d'un projet en lien avec un mode de vie;
  - réalisation d'un projet simple individuel ou collectif préparé durant la formation;
  - évaluation.

### **Capacités terminales**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera capable de préparer et de réaliser un projet simple, individuel et/ou de s'associer à un projet collectif, en lien avec son histoire de vie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la pertinence de ses recherches en lien avec le projet;
- de la prise en compte, dans le projet, des éléments théoriques du programme.



### **Chargé de cours**

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera une personne ayant une connaissance de la pédagogie du projet et une expérience de terrain relative au public ciblé. Il acceptera de travailler en co-animation avec un travailleur social de terrain.

## ANNEXE

*SENSIBILISATION SOCIALE*  
LIBRE CONFESIONNEL  
BELLEFLAMME  
Code: 95 00 00/ U/ 11/ S1  
dossier : 1701U

### Annexe 5: CAPACITÉS TERMINALES

Le seuil de réussite manque, je renvoie à la circulaire 319/95

#### 1.6.2.8. Capacités terminales

- Les capacités terminales sont exprimées en termes de savoir, savoir-faire et/ou savoir-être.

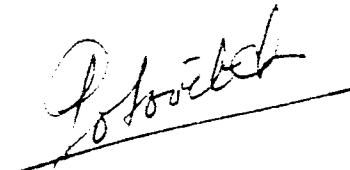
La synthèse des capacités terminales doit correspondre aux compétences visées par les finalités.

- La fixation des capacités terminales conduit à préciser **le seuil de réussite** de l'unité de formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

- que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?
- quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint ?
- quels critères serviront à déterminer; si le degré de maîtrise est suffisant ?

Le degré de maîtrise est un niveau sur l'échelle de graduation dans la maîtrise des capacités. Il faut donc préciser de quel niveau il s'agit.

**Le seuil de réussite peut aussi s'exprimer en degré de maîtrise minimum à atteindre pour réussir.**



Louise GOTOVITCH  
19/08/96